

COMMENT INSCRIRE OU RENOUVELER l'inscription de mon enfant ?

Toutes les activités nécessitent une inscription préalable sur le logiciel enfance

Pour fréquenter les services périscolaires (restaurant scolaire, accueil périscolaire ou mercredis loisirs), l'inscription de l'enfant est **obligatoire**.

Chaque année, son inscription est effective après réception d'un **dossier complet**.

Le lien pour accéder à votre Portail Parents : <https://parents.logiciel-enfance.fr/chatelain>

Si vous n'avez pas créé de compte : Cliquer sur le bouton « SE CONNECTER » puis sur le bouton « PREMIÈRE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ? » afin de recevoir un lien pour créer votre mot de passe.

Un guide utilisateur est disponible sur la page de connexion du portail parents dans la partie « Aide à la connexion ».



Grâce à ce service en ligne
disponible 24h/24 et 7 j/7



Vous pouvez :

- 1 Consulter et modifier vos données personnelles
- 2 Ajouter des pièces justificatives dans l'espace « documents »
(vaccins, assurance, attestation de quotient CAF)
- 3 Effectuer vos **réservations**
- 4 Contacter le service via la messagerie

Vos démarches

L'ensemble de ces activités

doit être **réservé** ou **annulé** au plus tard :

- 10 jours pour la **restauration** et le **mercredi loisirs**
- Jusqu'à 18h00 la veille pour l'**accueil périscolaire**

(détails des modalités de facturation dans le règlement intérieur des services)



SERVICES PERISCOLAIRES

Complexe la Fontaine - Place Sainte Catherine 53200 CHATELAIN

☎ 07.86.82.53.42
✉ alshchatelain@orange.fr



PROJET ÉDUCATIF
DE TERRITOIRE



Commune de Châtelain

Pour les enfants
De 3 à 12 ans
(PS à CM2)

Accueil périscolaire

Restauration scolaire

Étude surveillée

Mercredis loisirs

- CONTINUITÉ ÉDUCATIVE
- RESPECT DU RYTHME DE VIE
- FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS
- AIDER LES PARENTS



GARDERIE

L'accueil périscolaire

Il s'agit d'une prise en charge de l'enfant avant et/ou après le temps scolaire. Ce temps permet aux enfants de jouer sous la surveillance d'un adulte et de participer à des activités préparées par les animateurs(trices).



Du LUNDI au VENDREDI (sauf le mercredi)
De 7h00 à 8h35 et de 16h30 à 18h30

Pour les enfants scolarisés à l'école
Sainte Thérèse préalablement inscrits

Au centre de loisirs
(complexe la Fontaine)

Avec les animateurs(trices)
diplômés



Sur demande des parents

dès le
CP

Le LUNDI et le JEUDI
uniquement

De 17h00 à 17h45

L'étude surveillée

Destinée aux enfants à partir de la classe de CP, l'étude surveillée, mise en place par la commune, permet à chaque enfant :

- De pouvoir réaliser, tout ou en partie, des révisions données par son enseignant
- D'acquérir de l'autonomie dans l'organisation de son travail
- D'être encadré par un animateur

LES PARENTS restent GARANTS
de la réalisation des révisions de leurs enfants



La pause méridienne

Une équipe composée d'agents municipaux (personnel de restauration, animateurs (trices)) accueille et encadre chaque midi les enfants inscrits au restaurant scolaire. L'équipe a pour mission d'aider les enfants à goûter aux différents plats, de prévenir le gaspillage alimentaire et de proposer des animations.

Du LUNDI au VENDREDI
(sur temps scolaire)
De 12h00 à 13h20

Pour les enfants
(dès 3 ans) préalablement
inscrits

Au restaurant scolaire
(complexe la Fontaine)

Avec les agents
municipaux



Les mercredis



- Labelisés «plan mercredi»



LE MERCREDI
Pendant la période scolaire
De 9h00 à 17h00
Avec une garderie dès 7h00 et jusqu'à 18h30

Pour les enfants (dès 3 ans) scolarisés ou
résidents sur la commune de Châtelain

Au centre de loisirs
(complexe la Fontaine)

Avec les animateurs(trices)

- Programme d'activités établi par période
- En cohérence et en complémentarité avec les enseignements scolaires



E
D
E

RESTAURANT
SCOLAIRE